



# Communiqué

Communiqué de presse

Vendredi 18 octobre 2013

## **Exposition aux radiofréquences : la précaution s'impose**

**Quatre ans après son premier avis, l'agence de sécurité sanitaire (ANSES), vient de rendre une mise à jour très attendue de son avis sur les effets des expositions aux radiofréquences<sup>1</sup>. Explications de France Nature Environnement.**

### **Un constat et des recommandations indispensables**

Lundi 14 octobre avait lieu au Ministère de l'Ecologie, une restitution finale des travaux du groupe de travail Ondes issu du « Grenelle des ondes ». Les 9 villes pilotes étaient présentes pour échanger sur les conclusions de ce travail d'expérimentation mis en place depuis 2010, qui traitait de la problématique des antennes relais.

Alors que certains travaux sont toujours en cours (simulations de baisse de puissance des antennes relais, impact de la technologie 4G, test de nouvelles valeurs limites d'exposition,...) le Ministère a confirmé vouloir attendre les résultats de l'avis de l'ANSES pour se prononcer sur de nouvelles dispositions en matière de réglementation.

Cet avis de l'agence sanitaire vient de sortir, il insiste principalement sur l'absence d'effets sanitaires avérés et en déduit que ceci ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population.

Même si certains effets biologiques chez l'homme ou l'animal sont mis en évidence, comme une possible augmentation du risque de tumeur cérébrale, sur une utilisation long terme du téléphone portable, des impacts sur le sommeil, la fertilité mâle ou encore les performances cognitives.

L'Anses formule une série de recommandations pour limiter les expositions aux radiofréquences comme : l'utilisation du kit main libre pour les téléphones portables<sup>2</sup>, déconseille l'usage des téléphones portables pour les enfants, recommande des campagnes de mesure de l'exposition au public dans les environnements intérieurs et extérieurs, préconise des études de simulation des expositions pour tout

<sup>1</sup> <http://www.anses.fr/fr/content/lanses-formule-des-recommandations-pour-limiter-les-expositions-aux-radiofr%C3%A9quences>

<sup>2</sup> L'utilisation du téléphone portable à l'oreille restant la plus forte source d'exposition aux radiofréquences

déploiement de nouvelles technologies et infrastructures ou encore recommande l'affichage du niveau maximal d'exposition pour tous les dispositifs courants émetteurs de champs électromagnétiques destinés à être utilisés près du corps<sup>3</sup>, ce qui va bien au-delà des téléphones portables. Recommandations soutenues par France Nature Environnement.

### **A quand les décisions ?**

Même si les conclusions de cet avis d'expertise sont en cohérence avec le classement des radiofréquences proposé par l'Organisation mondiale de la santé, via le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer), comme « cancérogène possible » (niveau 2B), les suites données seront l'étape essentielle du dispositif. C'est pourquoi nous notons avec intérêt l'engagement de l'ANSES d'actualiser chaque année cet avis.

Il ne répond pas à des préoccupations ou questionnements sur de nouvelles technologies tel le déploiement de la 4G.

Dans un contexte de multiplication des sources d'émissions de ces ondes (wifi, wimax, DCET, radios, micro-ondes,...) l'application du principe ALARA<sup>4</sup> demandant de diminuer au maximum les expositions reste la solution la plus raisonnable selon FNE. Nous attendons beaucoup de la mission sur le principe de sobriété qui doit rendre ses conclusions avant la fin de l'année sur ce point.

Pour José Cambou, pilote du réseau santé-environnement de FNE : « *notre mouvement attend impatiemment de l'Etat des décisions opérationnelles à prendre suite à l'avis de l'ANSES et au rapport de la mission sur le principe de sobriété. Le développement de ces technologies impacte l'intégralité de la population et leur développement ne peut que s'accompagner de mesures de précaution ; ceci d'autant plus que des témoignages l'électrohypersensibles semblent se multiplier* ».

---

<sup>3</sup> Téléphones sans fil DECT, tablettes tactiles, veille-bébé,...

<sup>4</sup> ALARA pour : As Low As Reasonably Achievable